Office fédéral de l'agriculture: Conciliation vie professionnelle et vie privée, une priorité

Office fédéral de l'agriculture et Egalité des chances : Quelques chiffres (état 31.12.2010)

- **47% de femmes**
  - 32% de femmes-cadres
  - 21% de cheffes de secteur ou suppléance
  - 33% de femmes au sein du Comité directeur
- **46% de temps partiel**
  - 68% des femmes à temps partiel ; 27% des hommes à temps partiel
  - 19% de temps partiel parmi les cadres
- **77% germanophones ; 18% francophones; 4% italophones ; <1% romanophones**
- **14% de moins de 30 ans, dont 73% de femmes**

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est le centre de compétence de la Confédération pour les questions relevant du secteur agricole. L'OFAG s'engage afin que les paysans produisent durablement des denrées alimentaires de haute qualité et répondant aux besoins du marché et œuvre pour une agriculture multifonctionnelle.

Pour garantir un travail de qualité au service de la Confédération et de l'agriculture, le bien-être des collaboratrices et collaborateurs est un élément essentiel. L'OFAG accorde un point tout particulier à la conciliation de la vie professionnelle et vie privée et soutient depuis plusieurs années la promotion des femmes. Sous Egalité des chances, l'OFAG n'entend cependant pas uniquement les aspects genre (égalité hommes femmes) mais pratique la gestion de la diversité (multilinguisme, égalité intergénérationnelle, équité selon les professions et les niveaux hiérarchiques, égalité des salaires, etc.). L'OFAG a aussi adopté une directive contre le harcèlement sexuel et une directive contre le mobbing[1]. Il a introduit le télétravail et la généralisation des temps partiels et met systématiquement tous ses postes au concours à 80-100% quand il s'agit de pleins temps. Les collaboratrices et collaborateurs de l'OFAG ont ainsi toujours la possibilité de réduire ou d'augmenter leur temps de travail afin que celui-ci soit adapté aux diverses étapes de leur vie privée. Enfin, les pères de famille bénéficient d'un congé parental de 5 jours à la naissance d'un enfant.

L'égalité des chances est un thème important pour la direction de l'OFAG. Depuis 5 ans, les objectifs annuels de l'OFAG (entre 4 et 5 objectifs) contiennent toujours un objectif égalité des chances, raison pour laquelle, il a reçu le prix Egalité des chances du Département fédéral de l'économie. Le Comité directeur adopte un rapport annuel présentant la situation Egalité des chances au sein de l'office et fixe des objectifs mesurables. Dans son bilan bisannuel, le Directeur inclut toujours un volet Egalité des chances lors de la rencontre de tous les collaborateurs/trices de l'OFAG. Les cadres sont régulièrement sensibilisés aux diverses problématiques ayant trait à la gestion de la diversité (p. ex. comment gérer une équipe composée de personnes travaillant à temps partiel et pratiquant le télétravail, ou comment mieux gérer le plurilinguisme). Enfin, cet aspect est aussi thématisé dans le cadre du recrutement et à compétence égale, la préférence sera accordée à une femme ou une personne faisant

[1] A noter qu'aucun cas de harcèlement sexuel ni de mobbing n'a jamais été annoncé à l'OFAG

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Brigitte Decrausaz
Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Berne
Tél. +41 31 322 25 98, fax +41 31 322 26 34
brigitte.decrausaz@blw.admin.ch
www.blw.admin.ch

Prix Egalité 2011

partie d'une minorité linguistique.

Le groupe égalité des chances de l'OFAG élabore des propositions de stratégie et d'objectifs à l'attention de la direction et met en œuvre des mesures permettant d'atteindre ces objectifs. Il mène aussi diverses enquêtes et actions au sein de l'OFAG (par exemple : journées parlons français, parlons italien, parlons suisse-allemand à l'OFAG !). Il publie régulièrement des articles dans son journal interne (ofagofon) et gère la page intranet dédiée à ce thème. Ce groupe fonctionne de manière indépendante et autonome et bénéficie d'une importante marge de manœuvre. Il est directement rattaché à un membre du Comité directeur.

A noter que l'engagement de l'OFAG en faveur de l'égalité des chances ne se limite pas uniquement à la gestion d'entreprise. Nous avons aussi lancé des travaux afin de déterminer si la politique agricole en vigueur pouvait avoir des effets négatifs sur les femmes du monde agricole. Le résultat de cette étude devrait nous permettre, au besoin, d'adapter les législations sous notre responsabilité, afin d'éviter des discriminations potentielles des femmes dans le monde rural.

Par son intense engagement en faveur de l'égalité des chances, l'OFAG se positionne comme un Office fédéral innovant et créatif dans un secteur économique ayant encore parfois une image un peu rétrograde sur l'égalité hommes-femmes. Le prix Egalité de la Société suisse des employés de commerce qu'il a remporté en 2011, contribue à l'amélioration de cette image.

Berne, le 16 mai 2011

Office fédéral de l'agriculture
La Déléguée à l'Egalité des chances OFAG

Brigitte Decrausaz